

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 4 novembre 2024 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-11-01

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 octobre 2024
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. États comparatifs
6. Débats
 - 6.1 Prise en charge de la patinoire
 - 6.2 Église – Travaux
 - 6.3 Sécurité incendie - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
 - 6.4 Voirie municipale
 - 6.4.1 Travaux – TECQ
 - 6.4.2 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)
 - 6.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 6.6 Calendrier des réunions ordinaires
 - 6.6.1 Modification du calendrier des réunions ordinaires de l'année 2024
 - 6.6.2 Calendrier des réunions ordinaires de l'année 2025
 - 6.7 Budget 2025 - Rencontre préparatoire et réunion pour l'adoption du budget
 - 6.8 Emplois d'été Canada 2025 (EEC)
7. Correspondance
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

2024-11-02

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 7 octobre 2024, après ajout au point 6. Correspondance comme suit :

Aide financière demandée au montant de 1 500 \$ pour activités de pêche et d'ensemencement du Lac du Curé en collaboration avec le Festival Fleurdélié. Un vote est demandé. Refusé à la majorité des membres présents.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 17 213,98 \$ réparties comme suit : taxes municipales 14 441,23 \$; permis 15,00 \$; location de salle 517,39 \$; vente de timbres/revenus postaux 12,60 \$; remboursement écho d'en haut 184,79 \$; remboursement du sinistre du feu de thermostat dans la salle 2 039,22 \$; photocopies 3,75 \$. Le solde à la caisse populaire est de 369 432,67 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 octobre 2024

Le solde au relevé de compte en date du 31 octobre 2024		368 496,43 \$
Plus dépôt en circulation		449,32 \$
Moins chèques en circulation		800,86 \$
	Total	368 144,89 \$
Solde au grand-livre avant ajustements		368 267,78 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$	
Frais de banque / frais spc	23,40 \$	
Frais de banque / frais d'utilisation	15,00 \$	
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$	
Impact net des ajustements au grand-livre		-122,89 \$
Solde au grand-livre après ajustements		368 144,89 \$

2024-11-03 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé Lucie Bourgault et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 octobre 2024.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 10 727,86 \$	Comptes payés : 126,16 \$
Remise provinciale : 9 568,99 \$	Remise fédérale : 3 286,78 \$

2024-11-04 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 4 novembre 2024, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 69 725,05 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

5. ÉTATS COMPARATIFS

Une copie des états comparatifs est remise à chaque membre du conseil. La secrétaire-trésorière en fait une lecture sommaire.

2024-11-05

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter tels que présentés les états comparatifs au 4 novembre 2024.

6. DÉBATS

6.1 PRISE EN CHARGE DE LA PATINOIRE

N'ayant reçu aucun nom pour la prise en charge de la patinoire, on vérifie en premier lieu l'intérêt et la disponibilité de l'employé municipal. En deuxième lieu, on envoie une troisième invitation à la population par le biais d'un feuillet postal pour la réunion ordinaire du 9 décembre prochain.

6.2 ÉGLISE – TRAVAUX DE LA TOITURE

En attente des soumissions sur invitation pour les travaux d'urgence de la toiture de l'église.

6.3 SÉCURITÉ INCENDIE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Félicité désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Félicité prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgences sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'Article 6 du Programme.

2024-11-06 **EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Islet.

6.4 VOIRIE MUNICIPALE

6.4.1 TRAVAUX - TECQ

Les travaux de voirie 2024 octroyés dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 débuteront ce jeudi 7 novembre 2024 par le décohesionnement et rechargement granulaire dans le rang Taché Ouest et le rang St-Camille. Toutefois, à ce temps-ci la température ne permet pas les travaux de traitement de surface, ceux-ci devront être reportés dans la nouvelle TECQ 2025-2028 au printemps 2025.

2024-11-07 Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser le report d'une partie des travaux de voirie octroyés dans le cadre de la TECQ 2019-2024, soient les travaux de traitement de surface dans le rang Taché Ouest et le rang St-Camille. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Emprunt temporaire – Travaux TECQ

ATTENDU QUE les versements de ladite aide financière serviront à défrayer les coûts reliés aux travaux 2024 en voirie et infrastructure de la municipalité de Sainte-Félicité à la suite de l'acceptation de la programmation du ministère;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec stipule que « Toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contacter aux conditions et pour la période qu'elle détermine »;

ATTENDU QUE cet emprunt est contracté par résolution tel que décrit à l'article 1093 du Code municipal du Québec;

2024-11-08 **EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement :

Que la présente résolution annule la résolution numéro 2024-10-10 ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière effectue une demande d'emprunt temporaire du montant des travaux exécutés 2024 selon le contrat octroyé à Groupe Colas inc. par la résolution numéro 2024-10-09;

QUE Alphé St-Pierre, maire et/ou Julie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents relatifs à cette demande;

QUE le remboursement de l'emprunt temporaire se fera dès la réception du remboursement de la TECQ;

QUE les intérêts seront payés à même les dépenses courantes.

6.4.2 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION (PPA-CE)

- ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;
- ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;
- ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

2024-11-09

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement et adopté que le conseil de Sainte-Félicité approuve les dépenses d'un montant de 35 569,85 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.5 DEPOT DES DECLARATIONS DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus suivants ont remis, séance tenante, leur *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier

6.6 CALENDRIER DES REUNIONS ORDINAIRES

6.6.1 MODIFICATION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2024

2024-11-10 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'autoriser la modification du calendrier des réunions ordinaires de l'année 2024 pour le mois de décembre pour le lundi 9 décembre 2024 au lieu du lundi 2 décembre.

6.6.2 CALENDRIER DES RÉUNIONS ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2025

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses réunions ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2024-11-11 En conséquence, il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des réunions ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 et qui débiteront à 19 h 30 :

<u>Mardi</u> 14 janvier	Lundi 5 mai	<u>Mardi</u> 2 septembre
Lundi 3 février	Lundi 2 juin	<u>Mercredi</u> 1 ^{er} octobre
Lundi 3 mars	Lundi 7 juillet	<u>Mardi</u> 11 novembre
Lundi 7 avril	<u>Mardi</u> 12 août	Lundi 8 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

6.7 BUDGET 2025 - RENCONTRE PREPARATOIRE ET REUNION POUR L'ADOPTION DU BUDGET

Les membres du conseil se réuniront le samedi 7 décembre prochain à partir de 8h00 pour la préparation des prévisions budgétaires 2025. On fixe la date de la réunion extraordinaire pour l'adoption du budget 2025 au lundi 9 décembre 2024 à 19h00.

6.8 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2025 (EÉC)

2024-11-12 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser une demande d'aide financière pour deux emplois d'été – Aide à l'entretien municipal dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025. Il est de même résolu d'autoriser Julie Bélanger, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Félicité, tout document relatif à la demande d'aide financière du programme Emplois d'été Canada 2025.

7. CORRESPONDANCE

2024-11-13 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 11-2024 en date du 4 novembre 2024.

Le Havre du Lac inc. – Droit d'eau

Réception d'une lettre du Havre du Lac inc. mentionnant qu'à la suite de l'expiration de l'entente entre Le Havre du Lac inc. et la municipalité en date du 14 juin 2020 pour le droit d'eau, et comme mentionné au printemps 2021, une compensation financière journalière et payable chaque mois est demandée, et qui serait augmenté chaque année selon le coût de la vie. Le montant demandé serait entre 5,00 \$ et 6,00 \$ par jour étant donné le temps déjà écoulé et ce, à partir du 15 octobre dernier.

Les élus demandent de prendre rendez-vous avec un plombier afin de vérifier la possibilité de raccorder l'église au puits de l'édifice municipal. Également, demandent de prendre information à savoir les coûts relatifs au creusage d'un puits.

2024-11-14 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de prendre entente avec le Havre du Lac inc. pour le droit d'eau de l'église pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} juin 2025 à raison de 5,00 \$ par jour. Qu'advenant que la municipalité procède à un raccordement du puits de l'édifice municipal vers l'église ou à un creusage de puits pour l'église, la durée de l'entente serait modifiée ou l'entente n'aurait pas lieu d'être.

École secondaire La Rencontre – Commandite pour l'album des finissants

2024-11-15 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser une commandite au montant de 50,00 \$ à l'École secondaire La Rencontre pour l'album des finissants 2024-2025.

L'ABC des Hauts Plateaux – Don bibliomobile

2024-11-16 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 20 \$ à L'ABC des Hauts-Plateaux pour la Bibliomobile.

Journal L'Écho d'en haut – Soutien financier transition écologique

2024-11-17 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser un soutien financier au montant de 180 \$ au Journal L'Écho d'en haut pour la transition écologique vers le numérique.

Terro.art – Lettre d'appui et d'intérêt

2024-11-18 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Félicité donne son appui à Terro-art dans sa demande de financement au Fonds de projets structurants pour l'acquisition d'un motorisé classe C permettant d'offrir partout sur le territoire - les rangs, hors cœurs villageois, municipalités peu desservies – ses activités artistiques et culturelles.

Sentiers de motoneige - Droit de passage sur les boisés privés des Appalaches

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires de boisés privés des Appalaches (ci-après APBPA) a annoncé que ses propriétaires de boisés privés entre Lévis et Kamouraska ont l'intention de ne pas accorder le passage des motoneiges ou de tout autre véhicule récréatif, des skieurs, des randonneurs, etc., sur leurs terrains en guise de moyen de pression envers le Règlement d'agence de la mise en marché du bois de sciage et de déroulage du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT QU' une majeure partie des sentiers dépendraient de ces droits de passage pour être accessibles;

CONSIDÉRANT QUE ce moyen de pression pourrait mettre en péril la pratique de plusieurs sports d'hiver dans la région;

CONSIDÉRANT QUE ce moyen de pression pourrait mettre en péril la majeure partie de l'industrie touristique de la municipalité et avoir des conséquences irrévocables sur l'économie qu'elle génère, et ainsi occasionner la fermeture ou le déclin de commerces touristiques de la municipalité;

2024-11-19 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande à son député provincial, M. Mathieu Rivest, de faire les pressions nécessaires afin que l'industrie touristique ne soit pas imputée des négociations entre l'APBPA et le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;

QUE la Municipalité demande à tous les intervenants impliqués de tenir des tables de concertation et d'éviter de mettre en otage l'industrie touristique, l'économie et les commerces touristiques de la région;

QUE la Municipalité demande aux municipalités de la MRC de L'Islet d'appuyer la présente résolution;

QUE la Municipalité demande à la MRC de L'Islet d'appuyer la présente résolution;

QUE la présente résolution soit envoyée à/aux :

- M. Mathieu Rivest, Député de la Côte-du-Sud
- Mme Caroline Proulx, Ministre du Tourisme
- M. Raynald Nadeau, Président de l'APBPA
- M. Pierre Lemieux, Président du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
- Municipalités de la MRC de L'Islet
- MRC de L'Islet

8. VARIA

8.1 Télus – Tour de télécommunication

Comme mentionné, la prochaine étape du projet de Télus, quant à l'implantation d'une tour de télécommunication, sera la consultation publique dans les prochaines semaines.

8.2 Festival Fleurdelisé

Madame Guylaine Chouinard adresse des remerciements à madame Lucie Bourgault pour sa présence à l'assemblée générale annuelle du Festival Fleurdelisé le 15 octobre dernier.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

2024-11-20 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h11.

Maire

Secrétaire-trésorière